

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 370

présenté par

M. Pancher, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme De Temmerman,
Mme Dubié, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, Mme Pinel,
M. Simian et Mme Wonner

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« , ses priorités et ses intérêts »,

les mots :

« et ses priorités d'aide aux populations vulnérables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le but express de l'APD est à la mise en œuvre effective des droits humains, l'éradication de la pauvreté, des inégalités et de la faim, aux bénéfiques des populations les plus pauvres et les plus vulnérables. De fait, la loi doit exclure tout objectif de promotion des intérêts de la France et des entreprises françaises à l'étranger.